

pour LA REGIONALISATION,

 EN GREVE

contre LE MANQUE DE MOYENS

pour UNE REGIONALISATION
QUI NE DESHABILLE PAS LES JT

Se mobiliser **pour** des éditions de qualité, riches en reportages, en images, **pour** l'exercice d'un journalisme de terrain. En grève **contre** la diminution du nombre des équipes de reportages JT qui contribue à l'appauvrissement des contenus, à la systématisation des invités et des chroniques pour cacher la misère et combler le temps d'antenne.

pour UNE REGIONALISATION
QUI NE BAFOUE PAS LA NOTION DE PROXIMITE

Se mobiliser **pour** défendre la proximité géographique et la fabrication des éditions 100% comtoises qu'attendent les téléspectateurs-contribuables de France 3 Franche-Comté. En grève **contre** la proximité transversale et la multiplication par obligation des sujets BFC, de Strasbourg, Lyon ou de France 2 ou d'ailleurs dans nos éditions...

pour UNE REGIONALISATION
RESPECTUEUSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL et DE LA
SANTÉ DES SALARIES DANS TOUS LES SERVICES

Se mobiliser **pour** le remplacement des absences et l'emploi des CDD, le dégel des postes vacants, le renforcement des services en souffrance, **pour** le respect de la santé des salariés. En grève **contre** la dégradation des conditions de travail et la surcharge (dans les services de l'édition notamment documentalistes, scriptes, présentateurs, adjoints et cadres d'exploitation)

La direction de FTV doit donner à la Franche-Comté les moyens de réussir la régionalisation en conservant la qualité de ses journaux et la santé de ses salariés.

 EN GREVE

À partir du 18 janvier 2021



Principales modalités de la grève du 18 janvier 2021 et des jours suivants...

Si les revendications sont identiques, deux préavis ont été déposés par les 5 syndicats de France télévisions pour ce mouvement :

- FO et de la CFDT appelle à cesser le travail pour la seule journée du 18 janvier
- le SNJ, Sud et la CGT, propose une grève reconductible au jour le jour.

Les salariés peuvent entrer et sortir du mouvement à tout moment, tant que le préavis de grève reconductible est en vigueur.

Mais attention ! Si tout le monde sait qu'il faut informer son chef de service de son entrée en grève -par écrit de préférence- il est aussi **IMPORTANT** de le prévenir de sa sortie du mouvement, sinon, vous continuez à être considéré gréviste, même si vous êtes en congé le jour suivant.



Si vous optez pour un soutien de 59mn au mouvement de grève, vous devez cesser le travail avant de l'avoir commencé. En effet, ce droit est octroyé au salarié uniquement au moment de la prise de service (de 9h à 9h59 si le service débute à 9h, de 14h à 14h59 si le service débute à 14h). En aucun cas vous ne choisissez l'heure à laquelle vous cessez le travail.

59
minutes



Quelle que soit la durée de la cessation de votre activité vous serez comptabilisé parmi les grévistes. Votre salaire sera diminué proportionnellement à la durée de la grève que vous aurez choisi de suivre. Coût moyen d'une heure de grève : 10 à 15 euros.



À partir du 18 janvier 2021